Epreuve Pratique - Consigne

1. Déroulement de l'épreuve pratique

Chaque session d'épreuve pratique dure une heure. Une fois l'épreuve lancée, l'examinateur laisse les candidats en autonomie pendant 5 à 10 minutes, puis l'examinateur passe ensuite à tour de rôle auprès de chaque candidat afin d'installer un dialogue avec ce candidat.

Durant l'épreuve, l'examinateur doit s'adresser aux candidats en faisant preuve de discrétion, afin de ne pas gêner les autres candidats ou afin de ne pas leur procurer une aide non demandée.

Chaque heure d'épreuve est suivie d'un quart d'heure de Préparation/Accueil. Durant ce quart d'heure :

- l'examinateur remplit les fiches d'évaluation individuelles des candidats ;
- le référent informatique installe sur les postes les nouveaux sujets ;
- l'examinateur accueille les candidats de la session suivante, vérifie leur identité et leur fait signer la feuille d'émargement.

2. Evaluation du candidat

2.1. Grille d'évaluation

Lors de l'évaluation, il est attendu une évaluation précise des compétences qui peut prendre appui sur l'exemple de grille d'évaluation de la note de service du 16-3-2021 jointe en annexe 1.

Cette **grille** est un **exemple de grille de compétence** pour aider les examinateurs ; elle n'a **aucun** caractère prescriptif .

Chaque exercice est noté sur 4 points et doit faire l'objet d'une notation. Les notes des deux exercices sont exprimées à 0,5 point prés. Pour chaque exercice, le professeur examinateur peut attribuer au candidat des notes du types 3 – 3,5 – 4 mais pas 3,75. La note sur 8 points attribuée au candidat est la somme de ces deux notes. Cette somme est laissée telle quelle sans être arrondie.

Par exemple, un candidat qui a obtenue 3 points sur 4 au premier exercice et 3,5 points sur 4 au deuxième exercice se voit attribué la note de 6,5 points sur 8.

L'aspect oral fait pleinement partie de l'épreuve pratique. Il est donc conseillé de poser une ou plusieurs questions sur le code pour chaque exercice.

Concernant la notation des exercices, il est recommandé d'appliquer le barème suivant :

- 3 points pour la programmation
- 1 point pour l'expression orale.

Pour la programmation, il faut donner a minima 2,5 points si le code est cohérent même si le programme ne « tourne » pas.

Critères d'évaluation	Définition du critère	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Connaissance des savoir- faire techniques	Connaissance des concepts de base	Besoin permanent d'assistance	A besoin de consignes complémentaires et d'assistance ponctuelle	A rarement besoin de consignes complémentaires	Travaille de façon autonome
Qualité de mise en œuvre	Niveau de conformité des opérations réalisées	Fait fréquemment des erreurs, exige une surveillance permanente	Produit un travail qu'il faut contrôler régulièrement	Fait des erreurs minimes qu'il ou elle parvient à verbaliser et propose des solutions	Travaille sans erreur
Qualité du dialogue	Justification	Pas de réponse	Pas clair	Relativement clair mais manque parfois de précision	Démontre une capacité à reformuler pour bien se faire comprendre.